

AR PREFECTURE

016-200054047-20170711-2017__07_11_10-DE
Reçu le 13/07/2017

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	20	2031	387	Frais d'études	-15 000,00
TOTAL						-15 000,00

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver cette décision modificative n°1 au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve cette décision modificative n°1 au budget général 2017.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 juillet 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

